

TRAIL DU HAUT KOENIGSBOURG® : Règlement 13km

Article 0 : Covid 19

Au vu des incertitudes liées à la situation sanitaire actuelle (Covid-19) nous nous réservons le droit de modifier le règlement de nos courses, en fonction des directives gouvernementales à venir.

Article 1 : Parcours

- **Trail du Hahnenberg** d'une distance de 13 km et d'un dénivelé positif de 350 mètres.

Des pointages seront effectués en plusieurs points du parcours. Le dossard doit être apposé sur la poitrine dans son intégralité. Le non-respect de ce règlement entraînera la disqualification du coureur, elle sera sans appel. Le concurrent qui abandonnera remettra son dossard ou la puce au point de ravitaillement le plus proche ou à un signaleur.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au Code de la route, aux règlements FFA en matière de course hors stade et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.

Sont interdits sur le parcours:

Les accompagnateurs - Les véhicules (y compris vélo) non accrédités - Les chiens même tenus en laisse - les ravitaillements sauvages – l'utilisation des bâtons sur le 13 km.

Article 2 : Participation

Pour s'inscrire à l'épreuve Trail du Hahnenberg d'une distance de 13 km, les concurrents doivent impérativement être nés en **2004** et avant.

Suivant l'article L. 231-3 du Code du Sport, les licenciés de la F.F.A. doivent fournir une photocopie de leur licence en cours de validité.

Pour les licenciés de la FFTriathlon seules les licences avec la mention "non contre indication à la pratique du sport en compétition" seront acceptées.

Les autres participants doivent fournir un certificat médical, ou sa photocopie, de non contre-indication à la pratique du **sport** ou course à pied **en compétition**, datant de moins d'un an le jour de l'épreuve. La mention précise de tout autre sport ne sera pas acceptée.

Une copie (du certificat médical ou de la licence) sur votre téléphone portable n'est pas valable.

Les dossards seront remis la veille de **15h à 18h** et le jour de l'épreuve à partir de **6h** à la salle des Fêtes.

Pour des raisons d'organisation aucune inscription ne sera prise sur place.

Article 3: Départ

Départ de la course : **le dimanche 4 septembre 2022** Office de tourisme de Kintzheim. (Rue du Général de Gaulle)

Heure de départ : 9H00 pour le 13 km.

Article 4 : Modification / Annulation de l'épreuve

En cas de force majeure (intempéries,...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, d'arrêter les épreuves en cours ou même d'annuler l'épreuve et ceci sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée à l'organisation et ses représentants.

En cas d'annulation de la manifestation par décision administrative liée à la crise sanitaire (covid-19) l'organisateur s'engage à rembourser l'intégralité du montant de l'inscription sauf frais de gestion.

Article 5 : Ravitaillements

Pour le THK 13 km : 1 ravitaillement à l'arrivée uniquement.

ATTENTION AUCUN GOBELET NE SERA FOURNI

Article 6 : Matériel de sécurité obligatoire aux concurrents

Pour l'épreuve du 13 km uniquement le gobelet est obligatoire, l'organisateur n'impose pas d'autre matériel. Il appartient à chaque concurrent de prévoir le minimum nécessaire selon ses besoins personnels.

Article 7 : Barrière horaire

Pour des raisons de sécurité et d'ouverture de la circulation des barrières horaires ont été fixées par l'organisation. Tout coureur ne parvenant pas au poste de contrôle dans le temps fixé (mentionné ci-dessous) se verra retirer le dossard. A partir de ce moment il ne sera plus comptabilisé dans la course et s'il continue, il le fera sous sa propre responsabilité.

- Pour le THK 13 km pas de barrière horaire

Article 8 : Récompenses

Pour le 13km des lots seront remis aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes du scratch et au premier de chaque catégorie en tenant compte des nouvelles catégories "masters".

La présence des coureurs récompensés est obligatoire. En cas d'absence, les prix seront conservés par l'organisation.

Selon la situation sanitaire liée au (covid-19), les modalités seront précisées ultérieurement.

Article 9 : Sécurité – assurance

Deux médecins urgentistes ainsi qu'une équipe de la Croix Rouge assureront la sécurité sanitaire des concurrents durant toute l'épreuve. L'organisateur est couvert par une responsabilité civile, mais chaque concurrent devra être couvert par sa propre assurance avec renonciation à tous recours contre les organisateurs.

Article 10 : Accidents / vols

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante, ou en cas de vol d'affaires personnelles pendant la durée de l'épreuve.

Article 11 : Inscription

L'inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, pour quelque motif que ce soit.

Motifs de non – validation d'une inscription :

- ✓ Certificat médical non parvenu
- ✓ Certificat médical daté de plus d'un an
- ✓ Certificat médical falsifié ou illisible
- ✓ Certificat médical ne portant pas la mention « non contre indication à la pratique du sport en compétition »

Méthodes d'inscription

Inscription uniquement par internet

Inscription sur le site **www.sporkrono.fr** avec paiement sécurisé par CB jusqu'au **lundi 15 août 2022 à 23h59**. Les inscriptions seront closes après ces dates ou à tout moment dès que le nombre maximum de coureurs est atteint.

Téléchargement du certificat médical ou de la licence sur le site de Sporkrono

Une copie sur votre téléphone portable n'est pas valable.

Article 12 : Environnement

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés et plus précisément le parc naturel régional des Ballons des Vosges, il est strictement interdit d'abandonner quelque déchet que ce soit sur le parcours, sous peine de disqualification immédiate. Par ailleurs, le parcours n'emprunte que des chemins déjà tracés, il est donc obligatoire de suivre les chemins ou sentiers balisés afin d'éviter toute érosion du sol.

Article 13 : Droit d'image

Les participants autorisent l'organisation ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes, audiovisuelles prises au sol ou par un drone soumis à autorisation ou diffusées sur les réseaux sociaux, sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de la manifestation.

Tout participant au Trail du Haut-Koenigsbourg est présumé avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses.

Mini-Trail du Hahnenberg



13 km

350 D+



2022

Trail du Haut-Koenigsbourg®

Certificat Médical

Exemple de certificat, conforme à la législation Française, à déposer dans votre dossier d'inscription.

Je soussigné(e) Docteur

Certifie avoir examiné(e):

Mme/Mr (Nom) (Prénom)

Date de Naissance:

Et confirme que cette personne ne présente pas de contre-indication médicale à la pratique de la **course à pied en compétition** lors d'une des épreuves du Trail du Haut-Koenigsbourg → (cocher une case):

- 13 Km** Trail du Hahnenberg (dénivelé positif **350m**) – né(e)s en 2004 et avant
- 25 Km** Trail du Haut-Koenigsbourg (dénivelé positif **880m**) – né(e)s en 2002 et avant
- 56 Km** Trail Intersport Sélestat du Haut-Koenigsbourg (dénivelé positif **2040m**) – né(e)s en 2002 et avant
- 109 Km** Ultra Trail du Haut-Koenigsbourg (dénivelé positif **4850m**) – né(e)s en 2002 et avant

Date:/...../2022

Cachet et Signature du médecin (OBLIGATOIRES)